

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

Londres, le 11 septembre. — On apprend que le marquis de Palmella quittera Londres ce soir ou demain matin, pour retourner à Oporto.

— La duchesse d'Angoulême, accompagnée de sa nièce, la fille de la duchesse de Berry, a quitté Holy-Rood le 6 de ce mois, pour venir ici. C'est dans le courant de cette semaine que Charles X et le duc d'Angoulême quitteront Holy-Rood pour se rendre d'abord à Hambourg et ensuite à Gratz, où toute la famille se réunira de nouveau. Gratz est situé à 85 milles sud-ouest de Vienne.

— Charles X, ex-roi de France, a demandé au roi de Saxe, des passeports pour lui et une suite de 40 personnes, afin de traverser ses états en se rendant d'Edimbourg à Gratz, dans les états autrichiens. Ces passeports ont été accordés et sont déjà arrivés à Holy Rood.

— M. Godwin, le célèbre auteur de *Caleb-Williams*, de *Mandeville* et d'autres ouvrages, vient de mourir à Londres du choléra.

— Le bateau à vapeur *Hermes*, venant de Portugal, est arrivé en Angleterre. L'amiral Sartorius, avec 2 frégates, 1 brick, 2 schooners et 2 bateaux à vapeur, se trouvait dans la baie de Cascaes, où il attendait à chaque instant des renforts.

La flotte de don Miguel continuait à réparer ses avaries. Du reste, rien de nouveau n'avait eu lieu à Oporto.

— Sir Walter Scott continue à déperir graduellement, quoique moins rapidement qu'on l'avait supposé d'abord. On pense qu'il pourra encore vivre une quinzaine de jours, il n'a plus quitté le lit depuis trois semaines. L'amélioration de santé qui s'était manifestée à son arrivée à Abbotsford, n'a eu que quelques jours de durée.

— Les agitations en Irlande commencent à prendre un caractère grave. Un conflit a eu lieu entre les paysans et les militaires dans les environs de Doneraile. Les journaux de ce pays n'offrent qu'une série de détails sur des assemblées populaires nombreuses dans le but de paralyser le pouvoir civil et militaire; et qui sont qualifiées de résistance passive à la loi. Il paraît que dans l'affaire de Doneraile, c'est la multitude qui a sans provocation assailli les militaires.

## FRANCE.

Paris, le 11 septembre. — Le roi est allé visiter le local de la chambre des députés. S. M. quitte Neuilly le 15 de ce mois, pour aller passer quinze jours à Fontainebleau.

— M. le baron Desgenettes a été nommé aujourd'hui à la place d'académicien libre, vacante par la mort de Henri Cassini.

— M. le maréchal duc de Bellune est passé à Tours, le 6 septembre, se rendant aux eaux de Barrèges.

— M. Odillon-Barrot n'est resté qu'un jour à Paris. Il est parti hier pour aller rejoindre sa famille à Bonlogne-sur-Mer.

— Une course au clocher (steeple chase) (1) a eu lieu aujourd'hui. Un grand nombre de personnages distingués y ont pris part; les détails ne nous sont pas encore parvenus, mais nous pouvons annoncer dès-à-présent que le vainqueur a été le jeune duc de Nemours. Malheureusement S. A. R. a fait une chute et s'est foulé le talon droit; cet accident n'a pas empêché le prince de fournir glorieusement sa carrière.

(1) Cette course consiste à aller à cheval d'un point à un autre à travers champs, franchissant haies, fossés, ruisseaux et un mot, tous les obstacles qu'on rencontre.

— La première femme de chambre de la duchesse de Berry a traversé Lucerne le 3 septembre.

— M. Meyerbeer, l'auteur de *Robert le Diable*, est de retour à Paris. Il arrive d'Allemagne, où il a vu représenter son ouvrage avec le plus brillant succès sur les principaux théâtres.

— Dix individus soupçonnés d'avoir participé à l'assassinat de Ramus ont été arrêtés hier dans le faubourg St. Marceau.

— *Chemin de fer.* Le *Moniteur* publie aujourd'hui un article où il développe les travaux qui se préparent pour l'établissement de chemins de fer et l'amélioration des voies de communication.

Déjà une commission d'ingénieurs a reçu la mission de préparer un plan d'études, pour arriver en peu de temps à la rédaction du projet général d'un système de chemins de fer, qui, partant de la capitale, aboutiraient: à Rouen et au Havre; à Lille, avec embranchement sur Calais, Dunkerque et Valenciennes; à Strasbourg, avec embranchement sur Metz; à Lyon à Marseille, avec embranchement sur Grenoble; à Bordeaux; à Tours et Nantes. Lorsque ce plan sera concerté, les différentes parties dont il doit se composer seront distribuées entre les ingénieurs des départemens que ces nouvelles communications seraient destinées à traverser. Des enquêtes s'ouvriront sur toutes les lignes et dans tous les départemens qu'elles doivent parcourir. Les chambres de commerce seront appelées à exprimer leur avis; MM. les préfets auront mission de recueillir tous les documens statistiques propres à faire connaître les masses de transport que les nouvelles communications pourraient s'approprier, et à déterminer les élémens et le taux des tarifs à concéder.

— Un voyageur arrivé récemment d'Espagne nous donne une explication sur le voyage de l'infant don Francisco de Paul, que nous croyons devoir communiquer à nos lecteurs, sans toutefois nous porter garans de son exactitude.

Il paraît que depuis quelque temps il existait une mésintelligence très-prononcée entre M. de Calomarde et l'infant don Francisco de Paul. Un jour qu'ils étaient au palais dans une grande discussion sur un point de politique intérieure, les esprits s'échauffèrent à tel point, que le prince se croyant offensé par M. de Calomarde, le menaça d'un coup de pistolet. Le ministre s'étant plaint au roi de cette conduite, et l'ayant fait sans doute considérer comme une offense indirecte à la personne royale, il fut ordonné à l'infant don Francisco de Paul de se rendre en Andalousie.

Si l'on veut faire attention que le départ de l'infant eut lieu au mois de juillet, par une température de plus de trente degrés, on trouvera assez peu vraisemblable le motif donné à ce voyage de se rendre en Andalousie pour y prendre les bains de mer.

— On écrit d'Arras :

« Les importans travaux des mines militaires viennent d'éprouver une amélioration remarquable. M. Jacob, ancien sapeur au 3<sup>e</sup> régiment du génie, a soumis tout récemment à l'examen de MM. les officiers de cette arme une machine destinée à renouveler l'air dans les galeries souterraines des mines. Pour apprécier toute l'importance de cette heureuse découverte, il faut savoir que jusqu'à présent ces galeries étaient aérées au moyen de puits que l'on ne pouvait mettre à l'abri des projectiles de l'ennemi sans en atténuer considérablement l'effet, et que ces puits n'atteignaient que fort imparfaitement le but que la nouvelle machine semble avoir atteint.

» C'est surtout pour le renouvellement de l'air

après les explosions, que l'emploi de cette machine offre en avantage marqué. Il se passait d'ordinaire plusieurs heures avant que l'endroit où une explosion avait eu lieu fût abordable; au moyen du ventilateur de M. Jacob, quinze ou vingt minutes suffisent pour que l'on puisse reprendre le travail.»

— *Départ de Charles X.* Nous avons reçu d'une personne qui enrichit la *Revue d'Edimbourg* des morceaux les plus curieux, les détails suivans sous la date du 5 septembre; nous nous empressons de les communiquer à nos lecteurs :

« Le climat d'Ecosse a toujours été contraire à la santé de madame la dauphine. Cette princesse a eu tout l'hiver dernier de rhumatismes, des douleurs aiguës, et depuis cette époque, elle ne s'est jamais parfaitement remise. Cette considération a décidé Charles X à revenir sur le continent, mais l'auguste colonie d'Holy Rood se séparera pour faire le voyage.

« Madame la dauphine prendra la voie de terre aussi souvent qu'elle le pourra, elle traversera une partie de la Hollande et de la Prusse, le pays d'Hanovre, la Souabe, la Bavière et l'Autriche, pour se fixer enfin en Styrie, où elle possède des propriétés assez considérables. Elle est partie le 4 septembre accompagnée de Mgr. le dauphin, de *Mademoiselle* et de madame de Gontaut. Henri et Louise se sont faits les adieux les plus touchans, et quoiqu'ils doivent se rejoindre dans un mois, ils ont beaucoup pleuré en se quittant.

« Charles X compte se rendre à Hambourg par mer; il partira le 12 sur une belle frégate que le gouvernement anglais a mise à sa disposition.

« Ce prince emmène avec lui son petit-fils, Mgr. le duc de Bordeaux, qui ne le quitte jamais. Leur départ nous fait éprouver de vifs regrets. Henri de France avait su gagner tous les cœurs par sa bonté, sa franchise naïve et son esprit, tout à la fois naturel et distingué.

« M. de Brende, son habile instituteur, s'était mis en relation avec tous nos savans, ce qui offrait des avantages réels pour l'instruction de son élève; Charles X a bien réfléchi à ses inconvéniens; il a pesé les diverses considérations, et celle de la santé de Madame la dauphine a dominé toutes les autres. »

## NOUVELLES DE HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 10 septembre :

« S. A. R. le prince d'Orange qui était arrivé en cette résidence samedi au matin, est retourné à son quartier général hier soir à onze heures. »

— On écrit de Tilbourg, 8 septembre :

« La 5<sup>e</sup> *afdeeling* d'infanterie vient d'arriver ici, le 2<sup>e</sup> bataillon de cette *afdeeling* est à Goirle; les gardes civiques de La Haye se trouvent à Chaam, Alphen et Riel, et ceux de Rotterdam à Waspik, Capelle et Vryhaeven Capelle, où se trouve également le 2<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, tandis que le 1<sup>er</sup> est arrivé à Zundert et à Rysbergen; les grenadiers sont cantonnés à Haagje, Rysbergen et Etten, et le premier bataillon de la 2<sup>e</sup> *afdeeling* des *schutters* de la Nord-Hollande sont à Ginouken, Bavel, Galder et Strybeck. D'où l'on voit que de ce côté nos frontières sont bien garnies de troupes; on dit aussi que les autres divisions occupent en force nos frontières; de sorte que, si les Belges s'avisent par hasard de nous attaquer, ils rencontreraient une résistance formidable. »

Le journal hollandais, le *Standaard*, vient de publier une série d'articles, dans lesquels il passe en revue la situation du commerce, de la navigation et des manufactures de son pays. Il résulte des observations de ce journal, appuyées de rapports offi-

ciels, que, depuis la révolution belge, la Hollande compte douze nouvelles fabriques, dont les bons fruits sont encore douteux, huit branches de fabrication, qui ont profité ou sont demeurées stationnaires, et trente-deux autres en état de souffrance et de dépérissement. Ce résultat est de la part du *Standaard*, l'objet du commentaire suivant :

« Quel affligeant tableau nous présente cet ensemble ! Combien l'avenir se présente sombre et misérable, si en général on n'examine ces causes, si on ne conçoit et ne recherche toute l'importance et la nécessité d'un semblable effet ! »

« Il presque surperflu de tirer séparément la conclusion des faits posés. Chacun doit voir clairement que, résumée en peu de mots, elle peut se réduire à cette simple proposition générale : *Décadence complète de la prospérité de la nation, pendant la durée et par suite de l'état provisoire où le pays est plongé.* »

Le *Standaard* se livre ensuite à l'examen des causes qui ont produit cette déplorable situation, et cherche les moyens d'y porter remède. Il en trouve deux principaux : 1° le rétablissement des relations commerciales avec la Belgique ; et 2° un nouveau mode de représentation qui, détruisant l'aristocratie et ouvrant la voie à l'expression des vœux populaires, fondera un esprit public, et changera un système de gouvernement dont l'opiniâtreté menace la Hollande d'un bouleversement général.

### BELGIQUE.

*Bruxelles, le 13 septembre.* — Sir Robert Adair a eu l'honneur de remettre au roi une lettre autographe de S. M. le roi Guillaume d'Angleterre, en félicitation de son mariage. Cette lettre renferme les expressions de la plus cordiale affection pour le roi, et du désir de contribuer à un dévouement utile à la prospérité de la Belgique.

Il y a eu hier un grand dîner, auquel étaient invités les ministres, MM. de Meulenaere, de Theux, Raikem, Coghen et Evain ; les envoyés d'Angleterre et de France, sir Robert Adair et le comte de Latour-Maubourg ; le général Goblet, le général Desprez, le général d'Hoogvorst, le colonel Ch. de Brouckere, le comte de Robiano et autres personnes. La société de la grande harmonie a exécuté plusieurs airs dans la soirée qui s'est prolongée jusqu'à 10 heures et demie.

— M. le vicomte Mathieu de la Redorte a dîné hier chez le roi. Il part aujourd'hui pour Anvers.

— Le général Goblet a eu hier une longue entrevue avec M. de Meulenaere au ministère des affaires étrangères.

— M. Smits, secrétaire de la chambre de commerce d'Anvers est revenu de Londres avec M. Goblet.

— Nous avons dit hier, d'après les nouvelles de Paris, que l'on faisait des préparatifs à Compiègne pour y recevoir LL. MM. le roi et la reine des Belges, qui iraient ensuite à Paris. D'après les informations que nous avons prises à ce sujet, nous pouvons assurer qu'il n'est nullement question de ce voyage. Il en est de même de l'arrivée du duc d'Orléans, que l'on dit attendu pour vendredi à Lacken. (*Moniteur belge.*)

— M. général Niellon est parti hier à midi de cette ville pour Gand.

— L'emprunt Rothschild (première émission), a été coté hier à la bourse de Bruxelles à 77. L'emprunt de la ville à 85 1/2.

— Le *Lynx* a rendu compte, à sa manière, de la fête donnée au roi et à la reine ; le *Messenger de Gand* n'a pas manqué l'occasion : nous nous bornerons à donner ce petit échantillon de la vérité de son style descriptif :

« Les curieux conservaient leur chapeau sur la tête, comme il sied à des curieux citoyens qui, à la peur d'un rhume, joignent la conviction de leurs droits, et ne veulent ni s'enrover ni s'avilir. »

« Un de ces Fabricius de la *rue des Marolles*, invité à ôter sa casquette, répondit en invoquant l'article de la constitution. On lui fit observer que Léopold lui-même avait la tête découverte, il répondit que Léopold portait perruque et ne courait aucun risque. Nous croyons que cet honorable citoyen était

dans l'erreur. Léopold porte un faux toupet ; mais la majeure partie de ses cheveux de derrière lui appartient. »

— On lit dans le *Courrier Belge* :

« Le journal liégeois, l'*Industrie*, nous a fait ce qu'il appellera sans doute l'honneur de nous ranger parmi les journaux orangistes le *Lynx*, le *Messenger de Gand* et le *Journal du Commerce d'Anvers* comme représentant avec eux la véritable opinion du pays. Nous priions l'*Industrie* de vouloir bien corriger cette partie de son catalogue des journaux belges. Sans être de la couleur de l'*Emancipation*, il s'en faut que nous soyons de la couleur du *Journal du Commerce d'Anvers*, du *Lynx* et surtout du *Messenger de Gand*. Nous voulons avant tout la prospérité de la Belgique, mais nous ne croyons pas que la restauration de la dynastie de la famille d'Orange soit le meilleur moyen pour nous faire atteindre ce but. »

Post-scriptum de l'*Indépendant*.

On assure que le général Desprez est parti ce matin à quatre heures pour Anvers, à la suite d'une dépêche par laquelle on annonce que le général Chassé, instruit de la construction de plusieurs nouveaux ouvrages, demande que les travaux cessent sur le champ.

NÉGOCIATION DE LA SECONDE PARTIE DE L'EMPRUNT DE 48 MILLIONS.

Nous avons annoncé que le second emprunt belge de 24 millions venait d'être conclu entre le gouvernement et MM. de Rothschild de Paris et de Londres. Nous devons ajouter aujourd'hui :

1° Que c'est la banque qui a exigé la radiation de l'art. 9 du premier traité, d'après lequel les prêteurs se réservaient le droit de cesser tous versements dans le cas d'hostilités ; c'est la banque qui, considérant cette condition comme contraire à l'honneur national, a déclaré que, si elle était maintenue, elle ne prendrait aucune part à l'emprunt ; nous ne craignons pas que cette assertion puisse être contredite ; — 2° Que ce n'est point, comme nous l'avons dit hier, à la suite du traité conclu entre le gouvernement et MM. de Rothschild que la banque a pris la résolution d'accepter au cours de 80 pour cent les obligations de l'emprunt ; c'est au contraire d'après l'assurance donnée par la banque, avant la conclusion de l'emprunt, qu'elle le recevrait en paiement à raison de 80 pour cent, c'est, grâce à cette assurance, que MM. de Rothschild se sont déterminés à porter leurs offres à 79. La banque a pris cette résolution dans l'intérêt du pays, contrairement à ses propres intérêts, afin d'atténuer, autant qu'il dépendrait d'elle la perte qu'il devra éprouver, afin d'écartier les désastreux résultats d'un emprunt forcé que les circonstances auraient pu rendre indispensables.

On lit dans le *Temps* :

« Un léger mouvement de baisse s'est manifesté à la bourse d'aujourd'hui. On attribuait l'inquiétude des capitalistes à la situation plus incertaine du cabinet et à la nouvelle d'un mouvement qui aurait éclaté à Bruxelles. On rapprochait cette nouvelle, arrivée par le télégraphe, de quelques correspondances qui représentent la Belgique comme fort impatiente du provisoire, et faisant peu de fonds sur les promesses ou plutôt sur les dispositions de la conférence. D'après les mêmes informations, on disait l'armée belge travaillée de jalousies et de divisions intestines. La présence d'un certain nombre d'étrangers dans les grades supérieurs n'était pas vue de bon œil par les nationaux. Les journaux anglais, qui nous sont parvenus aujourd'hui, font entrevoir que les difficultés de l'affaire belge sont loin de la solution que la diplomatie nous promet. Nous ne nous sommes jamais abusés à cet égard. Quant on vincerait l'obstination du roi Guillaume, la résistance des Hollandais s'appuierait encore sur leurs intérêts commerciaux. »

D'autres journaux français parlent dans le même sens, et le *Constitutionnel* va jusqu'à dire que le bruit courait que le peuple de Bruxelles soulevé, parcourait les rues en criant : *la guerre.*

« Nous savons que depuis quelques jours, on cherche à exploiter à l'étranger des bruits de trou-

bles intérieurs en Belgique, dans le but d'appuyer les assertions des journaux orangistes, qui prétendent que la masse des habitants regrette la domination hollandaise. Nous engageons nos confrères à Paris de se tenir en garde contre ces nouvelles sans fondement. La Belgique est, certes, loin d'être satisfaite ; le *statu quo* qui la ronge ne paraît pas devoir cesser de silôt, et d'assez vives inquiétudes travaillent les populations peu rassurées sur la bonne foi de la conférence ; mais de là à des troubles, à des dissensions intestines, il y a loin encore, et nous avons assez de confiance dans le bon sens du peuple belge pour affirmer que toutes tentatives de désordre seraient promptement réprimées, s'il était possible qu'elles pussent recevoir un commencement d'exécution. C'est moins le présent que l'avenir qui nous cause des craintes, et tous les Belges comprennent très bien que ce ne serait pas en troublant la tranquillité publique que nous pourrions arriver à une prompt solution de nos affaires.

Un parti incorrigible travaille avec une rare audace à exciter des troubles. A Liège en met en avant une ridicule question d'indépendance partielle, pour diviser l'opinion. A Gand le *Messenger*, à Anvers le *Journal du Commerce*, insultent journellement le pays : mais ces efforts d'un parti aux bords auront le même résultat que ses tentatives précédentes. Le mépris général suffira pour faire justice de ces hommes qui, pour sauver disent ils la Belgique, voudraient l'entraîner dans un nouvel abîme.

Il n'est pas étonnant que notre armée devienne le point de mire des calomnies de nos agitateurs ; on redoute son dévouement et son patriotisme. Sans doute nos braves soldats sont mécontents de leur inaction forcée, ils voudraient qu'on remit à leur courage la décision de nos affaires. Mais jamais la jalousie ou les dissensions n'ont pénétré dans leurs rangs. Ils sentent le besoin de la discipline et de l'union, et, vienne le jour où sonnera l'heure du combat, on ne verra éclater dans leurs rangs d'autre rivalité que celle de servir le mieux la cause de la nation.

Que l'étranger se rassure donc sur nos dispositions intérieures. *L'ordre public ne sera pas troublé.* (*Indépendant.*)

LIÈGE, LE 14 SEPTEMBRE.

On écrit d'Anvers, le 13 septembre :

« D'après des renseignements que nous nous sommes procurés, le roi et la reine arriveront à Anvers le 25 de ce mois. »

« Il est arrivé hier après-midi à la Citadelle un bateau rempli de canonnières, avec plusieurs officiers. »

« Depuis hier on voit au milieu de la Tête de Flandres un théâtre surmonté de deux superbes pavillons hollandais ; d'après ce qu'on peut voir, cet appareil est destiné à des danseurs de cordes. Ce sera une diversion à l'existence monotone des habitants et de la garnison. »

— Par arrêté royal du 11 de ce mois, M. Charles de Brouckere, membre de la chambre des représentants, a été nommé directeur de la monnaie du royaume.

— Le bruit courait hier que plusieurs nominations dans l'ordre judiciaire étaient déjà connues. On citait entre autres MM. Vercken, Doreye, Dechamps et Bayet, nommés conseillers à Gand. Nous croyons ces bruits prématurés. Il en est de même pour les nominations de MM. de Gerlache, Nicolay et Geudobien.

— L'*Echo de la frontière*, journal de Valenciennes, rapporte que le froment de la récolte de 1830 pèse sept kilogrammes au sac de plus que le froment de la récolte de 1831.

— Le bruit court à Varsovie que l'empereur a décrété une nouvelle amnistie, par laquelle il permet à tous les habitants du royaume de Pologne de rentrer dans le pays sans qu'ils aient à craindre aucune persécution. Mais chacun, en rentrant, serait obligé de signer une déclaration humiliante pour jouir des droits que cette amnistie promet de garantir. Il paraît qu'elle sera publiée de la même manière que les autres ukases, c'est-à-dire que son texte sera envoyé au prince Paskevitch, qui appliquera selon les circonstances et les besoins. Ces

de cette manière que l'empereur a annulé dans le royaume toutes les ventes des immeubles, signées depuis la révolution; cet ukase n'a pas été publié, le prince Paskiewitch s'est contenté d'écrire à la commission du trésor que l'empereur voulait que de pareilles ventes fussent considérées comme non avenues.

— On écrit d'Alexandrie, en date du 16 juillet, que toutes les affaires y étaient suspendues parce qu'on attendait l'issue d'une bataille qui devait être livrée dans le camp de Hamah, où Ibrahim s'était rendu avec environ 50,000 hommes. A cette époque; le combat avait sans doute eu lieu, et l'on comptait en recevoir d'heure en heure les détails. On craignait aussi une rencontre des deux flottes égyptienne et turque. Trois des quatre grands vaisseaux égyptiens sont commandés par des officiers européens, savoir, un de 104 canons par le capitaine français Hunard; un autre de 104 canons par le capitaine Bonoz. Le capitaine anglais Presseig commande un vaisseau de 104 canons, et Choinoz Efendi en commande un de 80. Osman Nureddin est l'amiral de la flotte. (Gaz. de Florence.)

Nous espérons trouver aujourd'hui dans les journaux de Bruxelles quelques révélations sur la mission de M. Goblet; mais rien de positif ne transpire au dehors à ce sujet. On sait seulement qu'il y a eu avant-hier un conseil des ministres, et qu'on a dû s'y occuper de la question extérieure. Quelques personnes prétendent qu'il s'agit d'accorder à la Hollande un péage sur l'Escaut perceptible sur la capacité seule des navires, sans qu'il puisse être apporté à la navigation, aucune espèce d'entrave ou de retard. Nous ignorons jusqu'à quel point ces conjectures sont fondées; mais dans tous les cas il n'est point probable que ce moyen terme satisfasse le roi Guillaume. Hier encore le *Journal de La Haye* revendiquait avec force l'ancienne souveraineté de la Hollande sur l'Escaut.

#### AFFAIRES MUNICIPALES.

On assure que notre conseil de régence a délibéré il y a quelques jours sur les changements à apporter au tarif de l'octroi municipal et qu'il a adopté plusieurs modifications très-importantes sous le rapport du commerce et de l'industrie de notre cité. Ces nouvelles propositions seraient dans ce moment soumises à l'examen de la députation des états. On ajoute qu'il a été proposé dans le conseil de consulter la chambre de commerce, mais que cette proposition n'a pas eu de suite.

Il nous répugne de croire que notre conseil de régence aurait délibéré si mystérieusement sur des intérêts si importants et qu'il aurait refusé de consulter la chambre de commerce. On sait combien l'assiette des droits d'octroi demande de précautions et que tout notre commerce peut dépendre de l'adoption de telle mesure dont les conséquences immédiates pourraient ne pas frapper également tous les esprits. Le conseil de régence et surtout M. le bourgmestre ne peuvent avoir oublié qu'ils ont été élus directement par les habitants dans la confiance que les affaires municipales seraient administrées avec prudence et selon le vœu de la majorité des habitants. Il nous semble qu'un peu de publicité ne gênerait rien et que lorsqu'il s'agit de prendre des mesures d'une telle importance, de plus grand préjudice, il nous semble, disons-nous, qu'on ferait bien non seulement de communiquer les projets à la chambre de commerce, mais encore de provoquer les observations des habitants intéressés. Quelque confiance que nous inspire le conseil de régence, il ne peut toutefois se flatter de renfermer toutes les lumières et de représenter tous les intérêts.

Si nous connaissions les propositions du conseil nous nous empresserions de les examiner et de les soumettre à l'avis des hommes d'expérience qui ont fait dans le secret, et comme si on avait craint que les observations bien fondées. Espérons que notre conseil ne persistera pas dans ses voies mystérieuses et qu'à son défaut, la députation des états sentira la nécessité de consulter la chambre de commerce et de s'environner des lumières nécessaires.

#### RÉGENCE DE LIÈGE.

Liège, le 10 septembre.

#### ADRESSE AU ROI.

Sire,

Au moment où la Belgique voit avec inquiétude le voile qui couvre encore les négociations qui doivent décider de ses intérêts commerciaux, la régence de la ville de Liège ne peut se dispenser d'appeler de nouveau la sollicitude de votre majesté sur les besoins d'une cité qui est au premier rang par son commerce et son industrie et dont l'administration lui est confiée.

Ses intérêts, sire, réclament hautement contre toute modification qui pourrait rendre le traité du 15 novembre dernier plus onéreux encore au pays, la libre navigation de l'Escaut est d'un intérêt général bien connu: nous nous dispensons de démontrer à quel point il importe au commerce de Liège qu'elle soit maintenue. Mais la libre navigation de la Meuse est pour la ville de Liège, ainsi que pour les provinces riveraines de ce fleuve une question d'existence: en appelant, sire, votre sollicitude sur les besoins de ces provinces, c'est l'appeler spécialement sur ceux de la ville de Liège.

Liège est le siège principal des intérêts de ces provinces. Plusieurs branches importantes de son industrie continuent à souffrir. De ce nombre se trouvent l'extraction du charbon de terre, la forgerie, la grosse closerie, les fonderies, les laminoirs, la construction des machines, le commerce des matériaux à bâtir et le batelage.

Son industrie si riche en élément de prospérité a été poussée à un degré d'activité tel, que ses produits sont hors de toute proportion; avec les besoins de la consommation. La supériorité de ces produits qui en assurait l'écoulement facile a nécessairement amené un grand développement des établissements industriels et les capitaux considérables qui y sont engagés se trouvent improductifs. La population qui s'est accrue et agglomérée en raison des ressources que présentait l'état prospère des lieux, n'a aujourd'hui sur certain point que peu de travail et se voit exposée dans le pays le plus riche à manquer de moyens d'existence.

Sire, cette situation est la conséquence inévitable d'événements qui ont suspendu brusquement l'impulsion rapide d'une industrie active et développée, d'événements qui ont trompé les prévisions, renversé les calculs d'une partie importante de nos industriels, et porté une atteinte funeste à leurs intérêts.

Les moyens de produire sont les mêmes. Notre industrie n'est que comprimée; il ne faut que parvenir à rendre à ses produits un écoulement facile. Nos besoins sont donc des débouchés, des traités de commerce.

Cet état de choses réclament, sire, une protection prompte, active et puissante.

Liège l'attend avec une impatience légitime; mais avec une entière confiance dans la sagesse de votre majesté et dans sa volonté ferme et bien connue de rendre au pays toute sa prospérité. Les Liégeois conservent le souvenir de vos paroles; c'est sur elle que se fonde tout leur espoir. Oui, sire, le tems des concessions est passé; chacun le redit avec confiance et énergie: la puissance acquise du peuple Belge et la justice de sa cause en ont fixé le terme.

Sire, vous avez avec le peuple Belge et ses mandataires une même volonté, cette volonté est puissante par son unité; elle repousse l'idée de nouvelles concessions.

En vous rendant, sire, avec confiance le dépositaire de nos pensées, nous nous acquittons d'un des premiers devoirs que nous impose notre mandat, celui d'éclairer votre majesté sur les intérêts de nos administrés.

Le bourgmestre président, signé Louis JAMME.

Par la régence, Le secrétaire, signé DEMANY.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de régence, du 25 août 1832.

Présens: MM. Louis Jamme, président; Guillaume Plumier, Dejaer, Demonceau, Defooz, Nagelmackers, de Behr, Richard, Billy, Debasse, Burdo et Dewandre.

Le conseil arrête le cahier des charges pour la mise en adjudication des travaux à faire aux bâtiments du collège municipal, à l'effet de disposer les classes convenablement.

Il est donné lecture de la lettre de la commission sanitaire relative à la nécessité des bureaux pour les premier-

secours à donner aux cholériques. Il est arrêté qu'il y aura dans cette ville deux bureaux de secours entre ceux qui seront établis à Sainte-Agathe et à Bavière, et qu'à chacun de ces deux bureaux seront attachés trois médecins.

Il décide aussi qu'on entendra la commission sanitaire sur la question de savoir s'il faut isoler les personnes qui auraient habité quelques tems avec des cholériques. Dans le cas de l'affirmative, le collège prendront de suite les mesures nécessaires pour établir un refuge convenable, sauf à en rendre compte au conseil.

Sur le rapport de la commission de l'instruction qui expose la nécessité de fournir au collège municipal des bancs et pupitres, le conseil autorise les bourgmestre et échevins à disposer pour cet objet d'une somme de 460 fls. à prendre sur l'allocation de 1800 fls.

Le conseil jugeant comme arbitre une contravention au règlement des taxes municipales commise le 13 juin 1832 condamne le délinquant à payer 266 fls. 67 cents, plus les droits sur l'objet saisi ainsi que les frais, etc.

Il arrête le cahier des charges dressé pour la remise en adjudication du transport des corps pour les inhumations, entreprise qui doit commencer le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Il renvoie à une commission le rapport du commissaire de police de l'Est qui fait connaître un trait de courage du sieur Henri Simon.

Il autorise l'admission gratuite d'un élève au conservatoire de musique de cette ville.

La décision sur la demande du sieur Collinet, pour le paiement d'une harmonie qui aurait été employée pour la garde urbaine est ajournée.

#### THÉÂTRE. — Débuts.

Les débuts de la nouvelle troupe, dirigée par M. de Saint-Victor, ont commencé hier. Certes elle n'a pas trop à se plaindre de l'accueil qu'on lui a fait. Plusieurs artistes dont le souvenir nous était resté ont été accueillis avec une sorte d'enthousiasme et, à la vérité, ils paraissent n'avoir rien perdu des qualités qui ont fondé ici leur réputation.

Mlle. Mélanie Thuillier et Mlle. Emilie Liot, Bougnol et Sansse peuvent à bon droit se considérer comme définitivement admis. L'opinion s'est manifestée à leur égard par des applaudissements énergiques et de bon aloi. C'était plaisir pour nous et justice pour eux.

Quant aux nouveaux débarqués, la question ne nous semble pas aussi positivement résolue. Notre parterre qui n'a pas l'habitude de rester calme et silencieux un premier jour de début et qui croit devoir nécessairement siffler ou applaudir, a paru comprendre une bonne fois qu'il est difficile d'apprécier un artiste sur une première épreuve; on a donc écouté avec assez d'indifférence le trial, le 1<sup>er</sup> ténor et la basse-taille; nous ne citons pas la Duègne, car malgré notre bonne volonté, il ne nous est impossible de prendre pour un début ce que cette dame nous a donné comme tel dans le *Philtre champenois*.

M. Auguste, première basse en tout genres, est un petit homme, aux formes épaisses, à la voix beuglante (du moins quand il parle): il a joué le rôle de *Bartholo* avec toute la brusquerie et toute la vivacité nécessaire. Cet acteur connaît les planches. Sa manière de chanter l'air du second acte nous a paru infiniment commode: il fera bien à l'avenir de ne plus substituer un mouvement très lent à un mouvement très vif, surtout quand cette substitution dénature aussi ostensiblement tout le caractère d'un morceau.

Et M. Derancourt, notre 1<sup>er</sup> ténor? On se plaint assez généralement de la faiblesse de sa voix surtout dans les cordes hautes. Ce reproche nous semble jusqu'à présent mérité; mais M. Derancourt rachète ce défaut par des qualités dont il faut bien lui tenir compte. Cet artiste a un extérieur très-agréable, de l'aisance dans les manières et de la méthode.

Quant au trial, nous croyons qu'il ne lui sera pas difficile de faire oublier son prédécesseur. Il a de la verve et une certaine mobilité de physionomie qu'il doit bien prendre garde de ne pas laisser aller jusqu'à la grimace. Mais.... attendons.

Les honneurs de la soirée ont été pour Mme. *Derancourt* la première chaitense. Nous aurions beaucoup à dire sur le talent de cette cantatrice, mais nous remettons cette tâche à un autre jour; et d'autant plus volontiers que, pour une débutante de la force de la Mme. *Derancourt*, le rôle de *Rosine* ne peut guères être qu'une occasion de faire briller une méthode large et brillante, une hardiesse et une légèreté d'exécution auxquelles nous ne sommes pas faits. De l'étonnement sans émotion: voilà cependant ce que nous avons éprouvés. Attendons que Mme. *Derancourt* ait un peu oublié le public et l'ivresse d'un premier triomphe, elle sera alors plus sobre de fioritures, et son chant y gagnera en expression, nous le croyons du moins.

En général jusqu'ici, sans talents très-brillants, nous avons un ensemble estimable et qui, habilement dirigé, nous promet une saison théâtrale fort-agréable.

CHOLERA. — Bruxelles. — Du 11 septembre, à 9 heures du matin au 12, à la même heure, 7 nouveaux cas, 5 décès, 4 guérisons.

Etterbeek, 11. — 4 cas nouveaux, 2 décès, 2 guérisons.

Saint-Josse-ten-Node, 12. — 5 cas nouveaux, 2 décès.

Berchem Ste.-Agathe. — Du 8 au 11, 10 cas nouveaux, 3 décès.

Gand, 11 septembre, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 4 décès, 4 nouveaux cas, 12 en traitement, 13 convalescents, 2 guéris.

Alost, 11. — 2 cas nouveaux, aucun décès.

Termonde, 11. — 3 cas nouveaux, 1 décès, 4 guéris.

Ninove, 11. — 2 cas nouveaux, aucun décès.

Bruges 11. — 4 cas nouveaux, 3 décès, 4 guérisons.

Audenaerde, 11. — 2 cas nouveaux, 1 décès.

Ypres, du 9 au 11. — 9 cas nouveaux, 2 décès, 1 guéris.

Malines, 11. — 3 cas nouveaux, aucun décès.

Anvers, — Du 12 au 13, 12 nouveaux cas, 6 décès, 2 guéris.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

Dimanche prochain on JETERA une ROUE de DINDONS chez MELOTTE à Herstal. 327

Lundi 17, fête de St-Lambert, BAL chez MELOTTE à Herstal.

**VENTE PAR LICITATION.**

Le vingt-huit septembre 1832, à 9 heures du matin, par devant M. le juge de paix du quartier du sud, à Liège, en son bureau rue St. Jean en Isle, par le ministère de maître PAQUE, notaire à Liège, il sera procédé, ensuite d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le 27 août 1832, enregistré à Liège le 3 septembre suivant, à la VENTE d'une MAISON, cotée 569, avec écurie, jardin, appendices et dépendances, située quai d'Avroy à Liège, joignant d'un côté à M. Dieudonné Malherbe, de l'autre côté à M. Pierre Kevers, de devant au chemin et de derrière à la ruelle Benikenne, audit M. Malherbe et autre. S'adresser pour connaître les conditions de ladite vente, au dit M<sup>e</sup> PAQUE, notaire, ou à M. HOUSSARD-FORGEUR, rue de la Régence. 418

Mardi dix-huit septembre 1832, à midi, il sera procédé dans la maison du sieur Brive, à Waseige, canton d'Avesnes, arrondissement de Huy, province de Liège, pardevant M<sup>e</sup> LIBENS, notaire, à la VENTE aux enchères d'une très-belle et solide FERME patrimoniale dont le corps de logis est couvert en ardoises, située au milieu de la commune de Meeffe, près dudit Waseige, contenant quatre vingt huit bonniers mtriques, y compris treize bonniers de jardin et prairies, occupée par F. Marchant. Elle est libre de charges, elle sera exposée sur une mise à prix définitive de quatre vingt dix mille florins des Pays-Bas en masse, puis en détail pour le tout ou pour une partie. On pourra traiter de gré-à-gré avant le jour fixé pour la vente. On accordera toutes facilités pour le paiement du prix. S'adresser à M. BERLEUR, avoué à Liège, pour le prix et conditions. 366

A VENDRE DEUX PRESSES en bois dont une à imprimer et une à presser le papier. S'adresser rue Pont-d'Isle, numéro 32.

**VENTE DE BIENS PATRIMONIAUX POUR SORTIR DE L'INDIVISION.**

Le jeudi 20 septembre 1832, à dix heures du matin, il sera procédé, à BERNEAU, en la demeure de M. Jean LEERS, assesseur, pardevant M. le juge de paix du canton de DALHEM et par le ministère de M<sup>e</sup> GILKINET, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères des biens ci-dessous désignés provenant de la succession de M. Jean Guillaume de GILLISSEN, en son vivant juriconsulte et ancien drossart au pays de Limbourg.

Lots.	Nature des Biens.	SITUATION.		CONTENANCE.		
		Communes.	Lieux dits.	Bonniers.	Perches.	Aunes.
1	Deux maisons contigues	Berneau	"	"	"	"
2	Une maison	id.	"	"	"	"
3	Prairie	Mouland	près du pont,	"	35	6
4	Terre arable	id.	au-dessus du thier,	54	84	1/2
5	id.	id.	id.	30	51	
	Corps de ferme et dépr.	Berneau				
	Prairies.	id.	Walesteyhe,	1	31	47 1/2
	id.	id.	grand chemin de Maestricht,		52	17 1/2
	id.	id.	id.		44	93
	Terre	id.	id.		44	51 1/2
	id.	id.	al Malvoeye,		27	94 1/2
	id.	id.	Buskin,		72	46
	id.	id.	Grefken,	2	44	71
	id.	id.	Pireux,		8	69 1/2
	id.	id.	Lisland,		43	66
	id.	id.	Pireux,		32	70 1/2
	id.	id.	petit chemin de Fouron,		66	25
	id.	id.	id.		28	98
	id.	id.	id.		28	98
	id.	id.	id.		24	84
	id.	id.	id.		28	98
	id.	id.	el Molt,		89	03
	id.	id.	petite dime,		93	47
	id.	id.	id.		48	63
	id.	id.	chemin du Cérurier,		24	84
	id.	id.	chemin du Saou,		31	25 1/2
	id.	id.	id.		24	84
	id.	id.	id.		16	56
	id.	id.	chemin de Warsage,		45	55
	id.	id.	id.	1	67	09
	id.	id.	passay de Bombaye,	1	19	46
	id.	id.	passay de la Tombe,		30	84
	id.	id.	chemin de Bombaye,		43	48
	id.	id.	id.		43	87
	id.	id.	id.		53	83
	id.	id.	Houloffé,		37	26
	id.	id.	chemin de Warsage,		36	02
	Prairie	id.	au-dessus de Berneau,		28	98
	Enclos	id.	chemin du Cérurier,		32	29
	Terre	id.	grand chemin de Fouron,		14	49
	Prairie	id.	al Bise,		18	63
	erre.	id.	grand chemin de Fouron		94	45
	id.	Fouron-le-Comte	id.		87	10
	id.	id.	petit chemin de Fouron,		57	40
	id.	id.	près de Mouland,		26	45
	id.	Mouland	au chemin de Maestricht,		30	51

Ce dernier lot sera d'abord adjugé en masse ensuite en détail, L'adjudication la plus avantageuse sera définitive. Cet e VENTE présente toute garantie aux acquéreurs auxquels il sera accordé des délais pour le paiement. S'adresser pour visiter les biens audit M. LEERS, et pour connaître les conditions de la vente à M. le juge de paix, à M<sup>e</sup> STRAET, notaire à Mesch, et au notaire GILKINET.

A PLACER différens CAPITAUX à terme et à rente à 5 et à 4 1/2 pour cent et pour acheter des capitaux et placer sur billets avec bonne signature connue. S'adresser Degrés-de-St-Pierre, n<sup>o</sup> 17. 998

Le lundi premier octobre 1832, à dix heures du matin, à l'estaminet du sieur Neefs à Sittard, par le ministère du notaire PIERSENS, de résidence à Sittard, en conformité de la loi du 12 juin 1816 et en présence de M. le juge de paix du canton de Sittard, il sera procédé à la VENTE aux enchères publiques de BIENS suivants:

A. 1<sup>o</sup> Une belle maison de campagne, nommée Watersley, située à un quart de lieue de Sittard, avec écuries, remise, grande cour, deux jardins, entourés de murs, occupée sans bail, rendant annuellement fls. 141 75.

2<sup>o</sup> Une ferme, non habitée, aboutissant auxdits biens avec écuries, grange, ensemble de la contenance de 56 perches 70 aunes.

3<sup>o</sup> Un beau jardin, nommé le Bassin, prairies, avenues et terres labourables, contenant 21 bonniers 4 perches 88 aunes carrées, les biens de cet article, ont été affermés, pour le terme de six ou douze années consécutives, suivant bail public en date du 28 février 1831, produisant annuellement un fermage de fls. 602 75.

4<sup>o</sup> Un bois de la contenance de 2 bonniers 69 perches et 10 aunes carrées, produisant annuellement environ un revenu de florins 60 00. Tous ces biens formant un bloc, situés sous la commune de Sittard dans un parage très-fertile ont toujours appartenus aux biens patrimoniaux de Watersley.

B. 1<sup>o</sup> Quatre pièces de terre labourable, situées sous Munstergeleen ensemble de la contenance de 13 bonniers 13 perches 30 aunes.

C. 1<sup>o</sup> Une maison de campagne, dite Hoiekamp, située près du ruisseau nommé de Geleen Beek, consistant en demeure, écuries, remise, grange, autres bâtimens, un beau jardin, entouré de murs, de la contenance de 27 perches 60 aunes, non habitée, très-propre à l'établissement d'une tannerie, distillerie ou toutes autres fabriques.

2<sup>o</sup> Deux prairies et une pièce de terre ensemble 1 bonnier 64 perches 75 aunes, sises à côté de ladite maison, sous la commune de Munstergeleen.

3<sup>o</sup> Quatre pièces de terre labourable, situées sous la commune de Munstergeleen et Geleen, ensemble de la contenance de cinq bonniers 60 perches 80 aunes carrées. Les cartes figuratives de tous ces immeubles, les titres de propriété et le cahier des charges sont déposés en l'étude dudit notaire à Sittard. 415

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE**  
1<sup>re</sup> Direction. — Administration des domaines et forêts. — 4<sup>e</sup> maîtrise.

**PROVINCE DE NAMUR.**

On fait savoir qu'il sera procédé à la vente du fond de la superficie de la taille Crayat et d'une partie de la de Bierlinfosse, forêt de Basse Marlagne, contenant ensemble trente deux bonniers quarante quatre perches vingt aunes, situés sous les communes de Wépion, province de Namur.

La vente de ces parties de bois sera faite en deux séances. Une prime d'un p. c. sera accordée sur le montant de l'adjudication préparatoire.

La séance pour l'adjudication préparatoire aura lieu le jeudi 20 septembre 1832, et celle pour l'adjudication définitive le jeudi 4 octobre suivant, respectivement, à onze heures du matin, par devant le notaire GISLAIN, dans un des salles de l'hôtel de Hollande, à Namur.

Le prix d'achat sera payable ainsi qu'il suit, savoir: deux dixièmes un mois après l'adjudication et les huit dixièmes restans en huit paiements d'année en année, à partir du jour de l'adjudication, de sorte que le dernier dixième devra être acquitté le 4 octobre 1840; ces huit derniers dixièmes porteront un intérêt annuel de 4 p. c. au profit du vendeur.

S'adresser pour des plus amples renseignements, pour obtenir des exemplaires de l'affiche, et pour prendre connaissance du cahier des charges et conditions de la vente, dans les bureaux de la première direction de la société générale, Montagne des Douze Apôtres, numéro 1262-39, à Bruxelles; chez M. MISSON, maître particulier de la quatrième maîtrise à Namur; chez M. GISLAIN, notaire audit lieu, et chez les agents de la société générale à Philippeville, Huy, Dinant, Liège, etc. 411

**COMMERCE.**

Fonds anglais du 11 septembre. — Consol. 85 1/8 0/0. — Fonds belges 77 1/4.

Bourse de Vienne du 4 sept. — Métaux, 87 1/2 0/0. — Actions de la banque 1141 0/0.

Bourse de Paris, du 11 sept. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 97 fr. 05 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 69 fr. 75 — Actions de la banque, 0000 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 81 fr. 05 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 79 0/0. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00. — Emprunt rom. 78 1/2. — Emprunt Belge 77 7/8.

Bourse d'Amsterdam, du 12 sept. — Dette active, 118 00/00 0; idem différée 00/00. — Bill. de change 16 7/8 0/0. — Syndiat d'amor. 74 0/0 0/0. — idem 3 1/2 0/0. — 58 3/4 0/0 0/0. — Rente remb. 2 1/2. 00. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rus. Hope et C<sup>e</sup>, 96 1/2 à 98 1/4; idem ins. gr. li. 00 0/0 0/0. — idem C. Ham., 00; idem em. à L. 00 0/0 0/0. — Dan. à L. 0/0 — Ren. franc. 0 1/2. — 69 5/8 0/0 0. — Métall. 86 0/0 0/0. — Naples Falc. 76 3/4; idem à Lond., 00. — Perp. à Amst. 0/0 0/0 0/0. — A. R. 1<sup>re</sup> levée, 000. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 00 0. — Brésil., 50 1/4. — Grec 2<sup>e</sup> levée, 00 0/0 00. — Contr. de guerre 00. — Bill. du trésor, 00 0/0 0/0.

**Bourse d'Anvers du 12 septembre.**

Changes.	à courts jours.		
	a	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	100 0/0	P	
Londres.	12 22 1/2		12 47 1/2 P
Paris.	47 1/4	P 47	
Francfort.	36 1/4	A 35 15/16	
Hambourg.	35 7/16		35 3/8 P

**Cours des Effets.**

Belgique	Empr. de 40 mill., 5 d'intérêt,	99 1/2 0.
	Empr. de 12 mill.	99 3/8 0.
	Empr. de 24 mill.,	76 3/4 à 76 1/4
	Dette active,	5
	Oblig. de Entr.	5
Hollande.	Dette active,	2 1/2
	Oblig. synd.	4 1/2
	Rent. remb.	2 1/2

**Arrivages au port d'Anvers, du 12 septembre.**  
Le 3 mats prussien Caroline, cap. Winberg, ven. de Bordeaux, chargé de vin, etc.  
Le koff belge Clemence, cap De Haam, ven. de Liverpool, chargé de sel.  
Le koff hanovrien Agneta, cap. Lanielsen, ven. de Bergue (en Norvège) chargé de Stockfisch, etc.  
Le koff hanovrien De Dalus, cap. Holweddell, ven. de Emden, chargé de colza.

Bourse de Bruxelles, du 12 sept. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5; 99 1/4 A. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 1/2 A. — Emprunt de 24 millions, 76 0/0 0.

**Prix des grains au marché de Liège du 13 sept.**  
Froment vieux la rasière P. B., 10 fl. 56 1/2 c.  
Id. nouveau, id., 8 fl. 96 1/2 c.  
Seigle, nouveau, id., 6 fl. 65 c.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot d'or, n<sup>o</sup> 622, à Liège.